

Aplanir les différences au Canada :

Vers l'équité en matière de remboursement des médicaments biologiques pour les Canadiennes et Canadiens atteints de polyarthrite rhumatoïde.



De nos jours, partout dans l'ensemble du pays, il existe d'importantes limites et restrictions en matière d'accès, par le truchement des régimes publics provinciaux, aux modificateurs de la réponse biologique (ou « biologiques ») prescrits dans le traitement de la polyarthrite rhumatoïde (PA).

Récemment, un article paru dans un journal national et intitulé : *Aplanir les différences au Canada : vers l'équité en matière de remboursement des médicaments biologiques pour les Canadiennes et Canadiens atteints de polyarthrite rhumatoïde* (« *Aplanir les différences au Canada* »), examine la question d'équité selon la perspective des rhumatologues, celle des médecins spécialisés dans le traitement de la polyarthrite rhumatoïde (PA) et celle du comité ACE, principal fournisseur d'information sur l'arthrite fondée sur la recherche au Canada.

L'objectif principal de *Aplanir les différences au Canada* est d'offrir aux rhumatologues un argumentaire leur permettant de justifier la prescription des médicaments biologiques les plus appropriés et convenant le mieux à un patient atteint de PA, et ce, chaque fois qu'un biologique particulier est reconnu comme assurant le meilleur pronostic possible pour la santé de ce patient. Le deuxième objectif est de souligner aux décideurs gouvernementaux le manque d'équité dans l'accès et le choix du patient et de son médecin en matière de traitement de la PA par les biologiques.

La polyarthrite rhumatoïde est une forme grave d'arthrite auto-immune et son incidence est de un pour cent parmi la population, soit environ 300 000 adultes au Canada. Pouvant frapper à tous âges, la PA est une maladie débilante qui affecte souvent les individus dans la fleur de l'âge (de 20 à 50 ans). Les deux tiers des personnes diagnostiquées sont des femmes.

Les biologiques appartiennent à une classe de médicaments utilisés pour le traitement de la PA, de modérée à sévère, conçus pour cibler et bloquer les voies d'accès spécifiques responsables de l'inflammation et de la destruction des articulations, caractéristiques particulières à la PA. L'administration de biologiques (dans la plupart des cas en association avec la méthotrexate) constitue la norme, dans le monde entier, pour le traitement de patients atteints de formes sévères de la PA. Cependant, aucune thérapie biologique spécifique n'est une panacée chez tous les patients atteints de PA. L'évolution de la maladie est différente chez chacun et nécessite

un plan de traitement adapté. Le clinicien et le patient doivent examiner sérieusement le coefficient de risque potentiel par rapport aux avantages de l'emploi d'un biologique. Il est donc d'une importance capitale pour les cliniciens d'avoir accès aux différents biologiques, de façon à pouvoir offrir à leurs patients le meilleur traitement possible.

Il n'existe aucune étude comparative des différents médicaments biologiques. Toutefois, les résultats les plus probants de la recherche ont démontré qu'aucun biologique n'est supérieur à un autre. Ce constat est peut-être dû à l'évolution de la PA, différente chez chaque patient, et au fait que chaque patient réagit différemment à chaque biologique.

Le comité ACE est d'avis que les rhumatologues devraient être en mesure de prescrire le médicament biologique le plus approprié pour un patient atteint de PA lorsque ce biologique est reconnu comme assurant le meilleur pronostic possible pour la santé de ce patient. Malheureusement, ce n'est pas le cas de nos jours, au Canada.

Actuellement, la grande majorité des biologiques disponibles pour le traitement de la PA au Canada le sont uniquement selon la méthode du cas par cas dans la plupart des listes de médicaments remboursables par les provinces et territoires. Le remboursement d'un biologique est approuvé pour les patients atteints de PA lorsque les critères de traitement ont été respectés. Dans plusieurs provinces et territoires, le processus de révision du cas par cas peut prendre des semaines, alors que le patient est en



Arthritis Consumer ExpertsTM

1228 Hamilton Street, Bureau 200 B
Vancouver, C.-B. V6B 6L2
t: 604.974.1366 f: 604.974.1377
tf: 1.866.974.1366

e: feedback@jointhealth.org
www.jointhealth.org

ACE ne fait jamais la promotion de marques, de produits ou de programmes dans sa documentation ou son site Web ni au cours de ses programmes ou activités de formation.

© ACE Planning & Consulting Inc. 2010

proie à une douleur arthritique sévère et exposé à des dommages articulaires irréversibles. Souvent, le processus de révision du gouvernement n'inclut pas l'expertise d'un rhumatologue. De plus, le remboursement en vertu du régime public n'est pas un processus équitable dans toutes les provinces et territoires, ce qui entraîne des disparités importantes dans le traitement de la maladie.

Les auteurs de *Aplanir les différences au Canada* ont constaté qu'en vertu des différentes restrictions et conditions des régimes provinciaux, le remboursement des biologiques par les régimes publics varie considérablement au Canada. En fait, chaque province et territoire offre une couverture différente en ce qui a trait aux biologiques et il n'existe pas de remboursement public uniforme, au Canada.

Par exemple, le Manitoba et l'Île-du-Prince-Édouard offrent la pire couverture publique : quatre des biologiques approuvés par Santé Canada sont remboursés selon la méthode du cas par cas. Les critères de remboursement sont exagérément restrictifs, comportent de longs délais de révision et aucun mécanisme d'appel de la décision.

Immédiatement au-dessus de cette catégorie de remboursement le plus faible, nous retrouvons l'Alberta, le Québec et la Nouvelle-Écosse et leur politique de remboursement que l'on pourrait qualifier de « moyenne ». Ces provinces offrent le remboursement de cinq des sept biologiques approuvés, mais assorti de critères restrictifs et de longs délais, plus longs que certaines provinces et territoires. De plus, le processus d'appel en cas de négation de couverture manque de transparence.

La Colombie-Britannique et la Saskatchewan offrent la meilleure couverture pour le remboursement des biologiques par un régime public. Selon la méthode du cas par cas, elles offrent le remboursement de cinq des sept biologiques approuvés par Santé Canada, et ce, avec les critères de remboursement les moins restrictifs et les délais de réponses les plus courts. Elles ont de plus le nombre le moins élevé de renouvellement de demandes exigé et un mécanisme en place pour faire appel des décisions de négation de couverture.

La polyarthrite rhumatoïde étant une maladie auto-immune débilante et agressive qui attaque progressivement les articulations et les tissus environnants, l'équité en matière de couverture au Canada et dans chaque province et territoire est donc d'une importance capitale. Sans traitement adéquat, elle peut causer des dommages irréversibles, de la douleur chronique et la perte de fonction de l'articulation, entraînant ainsi une diminution importante autant de la qualité de vie que de l'espérance de vie du patient. Les dommages articulaires commencent six semaines après le début de la maladie. Il est donc vital que tous les Canadiennes et Canadiens puissent avoir accès rapidement à ces médicaments sans se heurter aux disparités dans les exigences des différents régimes publics provinciaux.

La réponse aux agents biologiques est généralement évaluée au Canada par les indicateurs de résultats cliniques. Alors que plusieurs patients répondent rapidement aux biologiques, certains autres, tout en n'y répondant pas aussi rapidement, montrent tout de même des avantages significatifs plus tardifs en cours de traitement. Quatre-vingt-cinq pour cent des patients démontrant une telle réponse l'ont fait dans les trois mois suivant le début du traitement alors qu'environ quinze pour cent des résultats tardifs seront obliérés.

Le comité ACE recommande, en présence de réponse raisonnable au médicament mais ne respectant pas tout à fait l'ensemble des critères établis par les indicateurs de résultats cliniques, que soit autorisé le prolongement de la réévaluation de la réponse à six mois du traitement.

On a démontré qu'un traitement précoce de la PA maintient plus facilement les fonctions qu'un traitement tardif, dans le cas d'une maladie avancée. Ainsi, après l'arrêt d'un médicament en cas de réponse inadéquate, il n'est pas approprié d'attendre que la maladie évolue vers un pronostic plus grave avant de passer au prochain médicament prévu.

Le comité ACE recommande, lorsqu'un patient a été initialement déclaré admissible à l'utilisation d'un biologique, qu'un processus sans rupture soit mis en place afin de passer à l'utilisation d'une seconde, puis d'un troisième biologique (le cas échéant) sans repasser nécessairement par l'étape de la demande initiale et des résultats cliniques.

Les médecins spécialistes peuvent offrir les conditions préalables appropriées à l'usage des biologiques dans le traitement de la polyarthrite rhumatoïde, y compris le développement de critères spécifiques pour chaque médicament dans le cadre du processus cas par cas. Une stratégie de communication ouverte entre les rhumatologues et le gouvernement doit être mise en place pour s'assurer que l'information est disponible pour les décideurs à l'origine de l'inclusion de médicaments dans les listes de médicaments remboursables. Cette stratégie permet au patient de recevoir des soins de meilleure qualité et économiquement rentables.

Le comité ACE recommande que les gouvernements provinciaux et territoriaux prennent en compte l'avis des rhumatologues en matière de conditions préalables par le truchement d'une structure consultative officielle.

Le comité ACE recommande qu'un mécanisme d'appel de décision respectant les exigences des patients, médecins et gouvernements soit mis en place afin de traiter les demandes pour une approbation générale d'un médicament spécifique ainsi que les besoins spécifiques de patients lorsque requis.

Que pouvez-vous faire pour aplanir les différences au Canada ?

Si vous êtes un rhumatologue, il y a plusieurs choses que vous pouvez faire pour une couverture plus équitable des biologiques, partout au Canada. Vous pouvez écrire une lettre au ministre de la Santé de votre province ou territoire et à votre député pour plaider en faveur d'une couverture plus efficace et plus équitable. Vous pouvez également poser une affiche « *Aplanir les différences au Canada* : vers l'équité en matière de remboursement des médicaments biologiques pour les Canadiennes et Canadiens atteints de polyarthrite rhumatoïde » dans la salle d'attente de votre bureau et recommander à vos patients de consulter le www.jointhehealth.org pour plus d'information.

Si vous êtes atteint d'arthrite, il y a plusieurs choses que vous pouvez faire pour accélérer l'équité dans la couverture des biologiques, partout au Canada. Tout d'abord, vous pouvez écrire une lettre au ministre de la Santé de votre province ou territoire et à votre député pour plaider en faveur d'une couverture plus efficace et plus équitable. Également, les patients intéressés aux options de défense plus laborées peuvent se renseigner en consultant le www.jointhehealth.org pour en savoir plus.

Le comité ACE désire souligner le travail de ses coauteurs et supporteurs de l'article *Aplanir les différences au Canada* :

Dr Anthony S. Russell,

professeur émérite, Université de l'Alberta

Mme Cheryl L. Koehn,

présidente, comité ACE (Arthritis Consumer Experts)

Dr Bob Offer,

rhumatologue, Penticton, C.-B.

Dr Joanne Homik,

chaire du MPC, La Société de l'arthrite,

chef de la division de la rhumatologie, Université de l'Alberta

Dr W. Olszynski,

professeur de médecine clinique, Université de la Saskatchewan,

Directeur, Centre d'ostéoporose de Saskatoon

Dr Cory Baillie,

professeur adjoint d'enseignement clinique, Université du Manitoba

Dr Hani El-Gabalawy,

professeur de médecine et d'immunologie, chaire en recherche

rhumatologique, directeur, Centre arthritique, Université du Manitoba

Dr Carter Thorne,

rhumatologue, Newmarket, ON, président,

Association de rhumatologie de l'Ontario

Dr Boulos Haraoui,

Institut de rhumatologie, Montréal, QC

Dr Majed Khraishi,

professeur de médecine clinique, Université Memorial, T.-N.-L.

Le contenu scientifique de ce document a été publié préalablement dans le numéro de *Clinical Rheumatology* (mars 2010, 29, 233-239) et a été intégré aux présentes avec permission.

Nous désirons également souligner la contribution de Advocacy Solutions.

Questions et réponses



Question : Que sont les agents biologiques?

Réponse : Les agents biologiques sont une classe de médicaments utilisés pour traiter les patients atteints de polyarthrite rhumatoïde (PR) modérée ou grave. Ils ont été conçus pour cibler et inhiber des voies pathologiques particulières responsables de l'inflammation et de la destruction articulaires, caractéristiques de la PR.

Question : Existe-t-il un médicament biologique qui soit efficace chez tous les patients atteints de PR?

Réponse : Non, aucun traitement biologique n'est efficace chez tous les patients. La maladie se manifeste différemment d'un patient à l'autre; le plan de traitement de chaque patient doit donc être unique. Le clinicien et le patient doivent peser les bienfaits et les risques de chaque traitement biologique. Par conséquent, il est essentiel que les cliniciens aient accès aux différents médicaments biologiques de façon à mieux traiter leurs patients.

Question : Y a-t-il un médicament biologique qui s'est avéré plus efficace que les autres?

Réponse : Aucune étude n'a été menée dans le but de comparer les divers médicaments biologiques. Toutefois, des données statistiques ont montré qu'aucun médicament biologique n'est supérieur aux autres. Cette équivalence sur le plan de l'efficacité est peut-être due au fait que la PR se manifeste différemment d'un patient à l'autre et que chaque patient présente donc une réponse distincte à chaque médicament biologique.

Question : Quelle est la procédure qui permet d'obtenir le remboursement du coût d'un médicament biologique par le régime public?

Réponse : Le remboursement d'un médicament biologique est approuvé chez les patients atteints de PR qui satisfont aux critères de traitement. Cependant, le processus de remboursement par le régime public n'est pas le même dans toutes les provinces et dans tous les territoires, ce qui crée des écarts considérables en matière de soins.

Question : Quelles sont les caractéristiques du remboursement des médicaments biologiques dans l'ensemble du Canada? Sont-elles les mêmes d'une province à l'autre?

Réponse : Chaque province et territoire rembourse les médicaments biologiques selon différents critères. Le remboursement par les régimes publics n'est pas uniforme à l'échelle du Canada.

Question : Dans quels territoires ou provinces le remboursement des médicaments biologiques est-il le moins avantageux?

Réponse : Les régimes publics du Manitoba, de Terre-Neuve-et-Labrador, de l'Île-du-Prince-Édouard et du Yukon de même que le Programme des services de santé non assurés pour les Premières nations et les Inuits offrent les remboursements les moins avantageux. Ces provinces et territoires remboursent, selon une analyse au cas par cas, quatre des médicaments biologiques approuvés par Santé Canada. Leurs critères de remboursement sont trop restrictifs, les délais d'attente avant le traitement des demandes sont les plus longs et aucun mécanisme d'appel n'est en place.

Question : Dans quels territoires ou provinces le remboursement des médicaments biologiques s'inscrit-il dans la moyenne?

Réponse : Les régimes de l'Alberta, du Québec et de la Nouvelle-Écosse offrent un remboursement qui s'inscrit dans la moyenne. Ils remboursent cinq des sept médicaments biologiques, mais leurs critères sont plutôt restrictifs et leur délai d'attente est plus long que dans certains autres territoires ou provinces. De plus, aucun mécanisme d'appel transparent n'est en place en cas de refus de remboursement.

Question : Dans quels territoires ou provinces le remboursement des médicaments biologiques est-il le plus avantageux?

Réponse : Les régimes de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan offrent le remboursement le plus avantageux. Ils remboursent cinq des sept médicaments biologiques approuvés par Santé Canada, leurs critères de remboursement sont les moins restrictifs et les délais d'attente avant le traitement des demandes sont les moins longs. C'est dans ces provinces que le nombre de demandes de renouvellement exigées pour le remboursement est le plus bas, et un mécanisme d'appel officiel ou non officiel est en place pour un traitement au cas par cas des refus de remboursement.

Question : Pourquoi est-il si important que les provinces et territoires offrent le même remboursement?

Réponse : La polyarthrite rhumatoïde est une maladie auto-immune débilitante qui détruit progressivement les articulations synoviales et les tissus avoisinants. Si elle n'est pas traitée, elle provoque des lésions articulaires irréversibles, une douleur chronique et une perte de la fonction articulaire, ce qui entraîne une diminution importante de qualité de vie et une réduction de l'espérance de vie. Les lésions articulaires se manifestent dans les six semaines suivant l'apparition de la PR. Par conséquent, il est impératif que tous les Canadiens disposent d'un accès rapide à ces médicaments, sans avoir à se battre contre les exigences inégales des régimes publics d'assurance-médicaments.

Question : Que pouvez-vous faire pour favoriser l'égalité en matière de remboursement au Canada?

Réponse : En tant que médecin, vous pouvez faire plusieurs choses pour favoriser l'égalité en matière de remboursement des médicaments biologiques à l'échelle du Canada. Vous pouvez écrire une lettre au ministre de la Santé et à votre député provincial ou territorial pour plaider en faveur d'un meilleur remboursement, plus uniforme. Vous pouvez aussi apposer une affiche « *Offrir des chances égales à tous au Canada : Vers l'égalité en matière de remboursement dans le traitement biologique des Canadiens atteints de polyarthrite rhumatoïde* » dans votre cabinet pour inciter vos patients à consulter le site www.jointhehealth.org afin d'obtenir plus d'information.

Question : Que pouvez-vous faire en tant que patient pour favoriser l'égalité en matière de remboursement au Canada?

Réponse : En tant que patient, vous pouvez faire plusieurs choses pour favoriser l'égalité en matière de remboursement des médicaments biologiques à l'échelle du Canada. D'abord, vous pouvez écrire une lettre au ministre de la Santé et à votre député provincial ou territorial pour plaider en faveur d'un meilleur remboursement, plus uniforme. Ensuite, les patients qui souhaiteraient défendre davantage cette cause devraient consulter le site www.jointhehealth.org pour obtenir plus d'information sur les options qui s'offrent à eux.

Arthritis Consumer Experts (ACE)

Qui nous sommes

Arthritis Consumer Experts (ACE) offre aux Canadiens et Canadiennes atteints d'arthrite une formation fondée sur la recherche, une formation en sensibilisation à l'arthrite, un lobby influent et de l'information. Nous aidons les personnes vivant avec n'importe quelle forme d'arthrite à prendre en charge leur maladie et à prendre part au processus décisionnel concernant la recherche et les soins de santé. Les activités d'ACE sont orientées par les membres et dirigées par des personnes atteintes d'arthrite, d'éminents professionnels de la santé et le Conseil consultatif d'ACE. Pour en savoir plus sur ACE, rendez-vous à www.jointhealth.org

Principes directeurs et reconnaissance de financement

Les soins de santé constituent un droit de la personne. Ceux qui oeuvrent dans le domaine des soins de santé, surtout s'ils peuvent tirer profit de la maladie d'autrui, ont la responsabilité morale d'examiner les actes qu'ils posent et leurs conséquences à long terme et de s'assurer que tous en bénéficient. Ce principe équitable devrait être adopté par le gouvernement, les citoyens et les organismes à but lucratif et à but non lucratif. Il est une quasi-nécessité et le meilleur moyen de contrebalancer l'influence d'un groupe particulier.

ACE réinvestit tout profit provenant de ses activités dans ses programmes de base pour les Canadiens et Canadiennes vivant avec l'arthrite.

Pour séparer totalement son programme, ses activités et ses opinions de celles des organisations qui soutiennent financièrement son travail, ACE respecte les principes directeurs suivants :

- ACE demande uniquement des subventions sans restrictions à des organismes privés et publics pour soutenir ses programmes de base.
- Aucun employé d'ACE ne reçoit des titres participatifs d'une organisation oeuvrant dans le domaine de la santé ni ne profite d'un appui non financier fourni par une telle organisation.
- ACE divulgue toutes les sources de financement de toutes ses activités.
- Les sources de tout le matériel et de tous les documents présentés par ACE sont fournies.
- Libre de toute préoccupation ou contrainte imposée par d'autres organisations, ACE prend position sur les politiques de santé, les produits et les services en collaboration avec les consommateurs atteints d'arthrite, le milieu universitaire, les fournisseurs de soins de santé et le gouvernement.
- Les employés d'ACE ne participent jamais à des activités sociales personnelles avec des organisations qui appuient ACE.
- ACE ne fait jamais la promotion de marques, de produits ou de programmes dans sa documentation ou son site Web ni au cours de ses programmes ou activités de formation.

Remerciement

ACE remercie l'Arthritis Research Centre of Canada (ARC) d'avoir effectué la révision scientifique de *JointHealth*TM.



Reconnaissance de financement

Au cours des 12 derniers mois, le comité ACE a reçu des subventions sans restrictions de la part de : Laboratoires Abbott Ltée, Amgen Canada, Bristol-Myers Squibb Canada, Centre de recherche sur l'arthrite du Canada, GlaxoSmithKline, Hoffman-La Roche Canada Ltée, Instituts de recherche en santé du Canada, Merck Frosst Canada, Pfizer Canada, Sanofi-aventis Canada Inc, et UCB Canada Inc. ACE a également reçu des dons privés provenant des membres de la collectivité arthritique (personnes souffrant d'arthrite) de partout au Canada. Le comité ACE remercie ces organismes privés et publics de même que les membres de la collectivité arthritique pour leur soutien.

Décharge

Les renseignements contenus dans le présent bulletin ne sont fournis qu'à titre informatif. Ils ne doivent pas être invoqués pour suggérer un traitement pour un individu particulier ou pour remplacer la consultation d'un professionnel de la santé qualifié qui connaît les soins médicaux dont vous avez besoin. Si vous avez des questions sur les soins de santé, consultez votre médecin. Vous ne devez jamais vous abstenir de suivre l'avis d'un médecin ou tarder à consulter un médecin à cause de ce que vous avez lu dans le présent bulletin ou tout autre bulletin. ¶



1228 Hamilton Street, Bureau 200 B Vancouver, C.-B. V6B 6L2

